

Date de convocation : 21 mars 2024



**MAIRIE DE BOISSERON
HERAULT**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 18h30, dans la Salle LAFONT, le Conseil Municipal de la Commune de Boisseron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Loïc FATACCIOLI, maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 11 - Votants : 13

Étaient présents : M. BRIDIER Bernard, M. FATACCIOLI Loïc, M. FOURNIER Luc, Mme GOLENDORF Yolande, Mme JEANJEAN Régine, M. JOSEPH Xavier, Mme MAZURE Danielle, Mme MAYEN Claudine, Mme PEYRARD Corinne, M. REVERSAT Jean, M. TALTAVULL Emmanuel.

Procuration :

Mme NADAL Karine (Corinne PEYRARD), M. MARTINEZ Lionel (Xavier JOSEPH).

Absents excusés : Mme BLANCHARD Sandrine, M. DRUT Nicolas, M. FUMANAL André, Mme HEITZ DE ROBERT Sophie, Mme MAURIN Marie-Françoise, M. ROUS Alain.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

**Objet : Agence d'urbanisme région nîmoise et alésienne (A'U), adhésion
2024**

Rapporteur : M. Bernard BRIDIER, 4ème adjoint au Maire

M. Bridier rappelle que la commune de Boisseron au regard de ses projets, dont notamment celui de lancer la révision de son Plan Local d'Urbanisme souhaite s'appuyer sur les conseils de l'agence d'urbanisme région nîmoise et alésienne.

M. Bridier ajoute que cet appui sera facilité par le fait que la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo est adhérente à l'agence d'urbanisme. Les relations professionnelles entretenues par l'agence avec l'ensemble de ses autres partenaires membres dont l'Etat, la Région, l'EPF..., mais également le fait qu'elle a participé à l'élaboration du SCoT et du Programme Local de l'Habitat du Pays de Lunel, ne peuvent que favoriser des liens constructifs sur les sujets intéressant la commune.

Par son approche partenariale, l'A'U se mobilise ainsi sur de nombreux sujets (habitat, déplacements, environnement, foncier, risques, économie...) ou documents cadres (ScoT, Projet de Territoire, Plan de Déplacements Urbains, Programme Local de l'Habitat) et peut facilement appréhender le contexte territorial.

La cotisation d'adhésion à l'A'U d'une commune est forfaitaire et annuelle, d'un montant de 330 €.

Cette adhésion constitue un préalable à toute(s) future(s) mission(s) d'accompagnement de la commune de la part de l'A'U sous condition de leur inscription au programme d'activité de l'A'U.

Monsieur Bridier propose que la commune adhère en 2024 à l'agence d'urbanisme région nîmoise et alésienne pour un montant 330 Euros.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour :

- APPROUVER l'adhésion à l'agence d'urbanisme et le versement d'une cotisation au titre de l'adhésion annuelle d'un montant 330 Euros ;
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document et conventions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présentes
Pour extrait conforme

Le Maire, Loïc FATACCIOLI

Secrétaire de séance, Corinne Peyrard

